

FORMULAIRE SIMPLIFIÉ D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJETS DIVERS



Définition :

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000** dès la conception du projet. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un (des) site(s) Natura 2000 ?

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence significative sur un (des) site(s) Natura 2000. Dans ce cas, ce formulaire simplifié fait office d'évaluation des incidences lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences approfondie doit être conduite ; **dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R 414-23 du Code de l'Environnement.**

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur de projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « Ou trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Lorsque le(s) site(s) Natura 2000 dispose(nt) d'un DOCOB validé, le pétitionnaire est invité à contacter l'animateur Natura 2000, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom – Prénom : VELO CLUB DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Fonction : MAUGER CLEMENT & BOUDET REMI - RESPONSABLE VTT

Adresse : 1 RUE DU LEMAN, 74160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Téléphone : 0671772765 - 0671748936 Fax :

Email : mauger.clement@gmail.com; salevebikeclub@gmail.com;

Dénomination du projet : TrailCenter du Salève

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences :

☐ Décret n° 2010-365 du 9/04/10 (art. R 414-19 du code de l'environnement)☐ Arrêté préfectoral n° DDT-2010.1521 du 17/12/10☐ Arrêté préfectoral n° 2014237-0008 du 25/08/14Avez-vous contacté l'animateur Natura 2000 du site ? ☒ Oui☐ Non

Ce dernier pourra si nécessaire vous donner des éléments d'information et vous guider dans vos recherches. Néanmoins, ce soutien technique ne se substitue pas à votre responsabilité de porteur de projet pour la réalisation de cette évaluation des incidences Natura 2000.

1 Description du projet**a. Nature du projet**

Préciser le type de projet : Création de 4 sentiers mono-trace de VTT

b. Localisation et cartographie

Joindre un plan de localisation précis et finalisé du projet au 1/25 000° (emprises temporaires ou permanentes, stockage matériels et engins, accès, parking) et un plan descriptif de la zone concernée (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) concernée(s) : Archamps 74160

Lieu-dit :

☒ En site(s) Natura 2000 : ZSC – ZPS – SIC ¹, rayer les mentions inutilesn° et nom du site : ZSC – ~~ZPS~~ – ~~SIC~~ Le Salève (code du site : FR8201712)

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

n° et nom du site : ZSC – ZPS – SIC

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation – ZPS : Zone de Protection Spéciale – SIC : Site d'Importance Communautaire

☐ Hors site(s) Natura 2000 ; à quelle distance ?

à.....(m ou km) du site n°

à.....(m ou km) du site n°

à.....(m ou km) du site n°

c.Étendue du projet

- Emprises au sol et/ou en paroi, temporaires et permanentes du projet : (m² ou ~~km²~~)
ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☒ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur - largeur : ¹⁰⁰⁰..... (m ou km)

Si plusieurs longueurs, préciser les différents linéaires : 4 sentiers de 250m de long sur moins 1m de large

- Pour sa mise en place, préciser si le projet générera des aménagements ou de la logistique connexes (exemple : sonorisation, émissions lumineuses, voiries et réseaux divers, parkings, zone de stockage, lieux d'accueil, vestiaires, etc.). Si oui, les décrire succinctement :

.....
.....
.....
.....

d.Durée prévisible et période du projet :

- Projet : ☐ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (heures, jours)

- Période précise :^{Tous les jours}..... (de tel jour à tel jour)

Et période (saison) en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

☒ Printemps

☒ Eté

☒ Automne

☒ Hiver

- Fréquence (le cas échéant) :

☐ chaque année

☐ chaque semaine

☐ chaque mois

☐ autre (préciser):.....

e.Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet générera des interventions ou rejets sur le milieu naturel durant sa phase active (exemple : débroussaillage mécanique ou manuel, curage de fossé, rejet d'eau pluviale, rejet d'eaux usées, rejets d'hydrocarbures ou d'huiles, pistes à aménager, accès, raccordement réseaux, déchets...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Débroussaillage mécanique et manuel + coupe de branche

.....

.....

f.Budget

Coût prévisionnel du projet (cocher la case correspondante) :

☒ < 5 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☐ de 20 000 € à 50 000 €

☐ de 50 000 € à 100 000 €

☐ > à 100 000 €

2 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet sur cette zone.

a. Protections et statuts réglementaires

Le projet est situé en :

- | | |
|---|---|
| ☐ Réserve Naturelle | ☐ Espace Boisé Classé (EBC) |
| ☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) | ☐ Site inscrit |
| ☐ Parc National | ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection |
| ☐ Zone cœur | ☐ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) |
| ☐ Aire d'adhésion | ☐ Parc naturel régional |
| ☐ Site classé | ☐ Espace Naturel Sensible (ENS) |
| ☐ Réserve Biologique Dirigée (RBD) | ☐ Zone humide |
| ☐ Réserve Biologique Intégrale (RBI) | |

b. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Aucun | ☒ Chasse | ☐ Cabanisation |
| ☐ Agriculture | ☐ Pêche | ☒ Sports et loisirs (sports motorisés, VTT, randonnée, escalade, sports aériens, sports d'eaux vives,...) |
| ☐ Pâturage / fauche | ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie,...) | |
| ☐ Sylviculture | ☐ Décharge sauvage | |

Commentaires : Abattage par l'ONF

c. Milieux naturels et espèces

Fournir un extrait de la cartographie des habitats du Document d'Objectifs, au 1/25 000^e.

Renseignez les tableaux ci-après avec les habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par le projet : données consultables dans le Document d'Objectifs et sur le site <http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-naturels-et-biodiversite>

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL	Intitulé des habitats d'intérêt communautaire	
Milieux ouverts ou semi-ouverts	☐ pelouse ☐ pelouse semi-boisée ☐ lande ☐ garrigue, maquis ☐ autre :	
Milieux forestiers	☐ forêt de résineux ☐ forêt de feuillus ☐ forêt mixte ☐ autre :	
Milieux rocheux	☐ falaise ☐ affleurement rocheux ☐ éboulis ☐ blocs ☐ autre :	
Zones humides	☐ fossé, canal ☐ cours d'eau ☐ lac, étang ☐ tourbière ☐ gravière ☐ prairie humide ☐ autre :	
Autre type de milieux	☐ arbre(s) mort(s) debout(s) ☐ arbre(s) vivant(s) présentant une cavité, une fissure	<i>Le cas échéant, préciser le diamètre approximatif du(des) arbre(s) et si possible l'espèce(s) concernée(s) et/ou joindre une(des) photo(s).</i>

ESPECES FAUNE ET FLORE :

Plantes				
Crustacés, Mollusques				
Insectes				
Poissons				
Amphibiens, Reptiles				

Oiseaux				
Mammifères terrestres				

3 Incidences du projet

Les incidences du projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues, la zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Cocher les cases concernées :

- | | |
|---|--|
| ☐ Piétinement | ☐ Bruit |
| ☐ Erosion | ☐ Rejets dans le milieu naturel et/ou aquatique |
| ☒ Création de piste ou chemin | ☐ Pollution lumineuse |
| ☐ Modification du réseau hydrographique ou du régime hydrologique | ☐ Déchets |
| ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) | ☐ Introduction d'espèce non autochtone |
| ☐ Poussières, vibrations | ☐ Autres incidences (préciser)
..... |

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Les sentiers ont été conçus pour éviter toute destruction ou détérioration des habitats naturels sensibles.

Les tracés proposés contournent les zones humides, les forêts anciennes et les prairies riches en biodiversité.

La surface directement concernée par la création des sentiers est limitée à 1000m², une empreinte minimale qui témoigne de notre engagement à préserver l'intégrité écologique de la zone.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportions) :

Grâce à une étude préalable approfondie, nous avons identifié et évité les zones critiques pour les espèces protégées.

Ainsi, les sentiers n'affecteront pas les habitats essentiels à leur reproduction ou à leur alimentation.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation,...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 Mesures d'évitement et de réduction

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Eléments ayant une incidence	Habitat ou espèce concernés	Mesures de prévention ou de réduction envisagées
<i>Exemple : destruction d'espèce</i>	<i>Risque de destruction d'une espèce végétale</i>	<i>Réduction de l'emprise au sol, déplacement du projet</i>

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du pétitionnaire de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- *une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du (des) site(s) Natura 2000 ;*
- *une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande de réalisation du projet, et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du (des) site(s) Natura 2000 concerné(s) :

En conclusion, le projet de création de sentiers mono-trace en périphérie de la zone Natura 2000 a été conçu avec un engagement profond envers la préservation de l'environnement et la minimisation de notre empreinte écologique.

Nous avons veillé à ce que les sentiers n'aient aucune incidence significative sur la zone ciblée et ses alentours.

Notre objectif principal est de réduire au maximum l'impact du projet sur la nature dans sa globalité.

Pour ce faire, les sentiers seront construits en utilisant exclusivement les matériaux disponibles sur place, offerts par la nature environnante, ce qui permettra une intégration harmonieuse dans le paysage existant. Cette approche non seulement minimise l'impact environnemental, mais favorise également la durabilité et le respect des écosystèmes locaux.

En adoptant ces pratiques, nous sommes convaincus que le projet servira de modèle pour des initiatives similaires, démontrant qu'il est possible de concilier développement d'infrastructures récréatives et protection de l'environnement.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé (contenu précisé à l'article R 414-23 Code de l'Environnement). Ce dossier sera joint à la demande de réalisation du projet et remis au service instructeur.

Fait à : Archamps

Le : 12.06.2025

Signature :



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie** :

DDT74 - Service Eau Environnement – Cellule Milieux Naturels Forêts Chasse, 3 rue Paul Guiton
– 74000 ANNECY
Tel : 04 50 33 78 11

- Sur le site internet des services de l'Etat : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/La-Haute-Savoie/Nature/Natura-2000>

- Auprès de l'animateur du site Natura 2000

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
ARCHAMPS

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 28/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier d'ANNECY
Cité administrative 7, rue Dupanloup
74040
74040 ANNECY
tél. 04.50.88.40.43 -fax
cdif.annecy@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



